



Votre enfant est né(e) en 2022 ?

Il est temps de l'inscrire à l'école !

Pour inscrire votre enfant à l'école maternelle,  
**rendez-vous à la mairie de Nassandres sur Risle,**  
**dès le lundi 24 février 2025, munis des documents suivants :**

- le livret de famille ou une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance,
- un justificatif de domicile,
- un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique (*le carnet de santé convient parfaitement*).

**La collectivité établira alors un certificat d'inscription qui sera directement transmis à l'établissement scolaire accompagné des justificatifs.**

**( ! Toute demande incomplète ne pourra être prise en compte ! )**

**Madame Océane BEUZELIN-SULUJA**, directrice de l'école, **vous contactera**, de préférence par mail, **courant mai 2025** pour une rencontre et visites des locaux scolaires.

Aussi, merci d'inscrire très lisiblement toutes vos coordonnées.

**L'inscription doit être faite AVANT le 30 mai 2025.**